

PROCES VERBAL CONSEIL D'ÉCOLE EXCEPTIONNEL
du 19 Janvier 2024 du Groupe Scolaire Bernard Louis de Vasselay

Début de séance : 18h00

Présents: Inès CERON (Directrice), Anne-Laure CHANEZ, Caroline FOURNERY, Isabelle OUDART, Nicolas ERTEL et David CHEINET (les enseignants), Monsieur LEGER (Maire de la commune), Madame PETITJEAN (adjointe au Maire rattachée aux affaires scolaires), Madame THOMAS (DDEN), Mesdames BRIERE, CAQUAIS-FRELAT, GONNET, JOUSSELIN, NERON, SIBILAUD et Monsieur DUPRAT (représentants de parents d'élèves élus).

Absences excusées: Madame GOBLET (Inspectrice de l'Éducation Nationale de circonscription) ; Marion VERIN, Clémence PAYEN et Mathéo LE GUENNO (enseignants).

Présidente de séance : Mme CERON

Nomination d'une secrétaire de séance : Mme SIBILAUD

1. Approbation du procès-verbal du 10 novembre 2024

Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. Vote sur la proposition de passage à 4 jours de classe.

Madame CERON explique le principe de cette dérogation :

La commune de Vasselay fait partie des communes qui a bénéficié, pour trois ans, d'une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire lors de la rentrée 2021 (décret Blanquer n°2017-1108 du 27 juin 2017). Cette dérogation d'aménagement du temps scolaire sur 4 jours arrivant à échéance en juin 2024, il faut donc reformuler une demande afin de bénéficier du renouvellement de cette dérogation.

Madame JOUSSELIN demande les modalités qui seraient mises en place en cas de retour à 4,5 jours d'école.

Madame CERON explique comment se déroulait la semaine à 4,5 jours en 2015 par exemple.

Monsieur le Maire indique qu'ils seraient à la charge de la commune et aux parents de s'organiser car la Communauté de Communes n'intervient que dans des situations qui concernent la totalité des communes.

Résultats du sondage à l'initiative des Représentants de parents d'élèves auprès des 112 familles :

88 retours

Favorable au maintien à 4 jours : 80

Favorable au retour à 4 jours et demi : 5

Sans opinion : 3

Vote de l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2024 :

Nombre de votants lors du Conseil d'école : 14 (6 enseignants, 6 représentants de parents d'élèves élus et 2 élus municipaux)

Madame CERON effectue le vote à main levée :

Favorable au maintien à 4 jours : 13

Favorable au retour à 4 jours et demi : 0

Abstention: 1

Conclusion :

Monsieur le Maire conclut que la situation actuelle à 4 jours fonctionne pour l'organisation communale par conséquent il souhaite rester sur le même rythme de la semaine scolaire à 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) en gardant les horaires actuels (8h30-11h30 / 13h15-16h15) et renouvelle donc sa demande de dérogation d'aménagement du temps scolaire sur 4 jours.

Il ajoute la nécessité de réfléchir à des nouveaux horaires si 2 services à la cantine.

Prochain conseil d'école prévu le 22 mars 2024 à 18h.

Fin de séance : 18h50

Mme CERON *M^{me} Sibilaud*
 